



Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la prochaine réunion du Conseil Communautaire qui se tiendra le

**Lundi 22 septembre 2025 à 18h00**

**À la Salle des fêtes de Manois**

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 23 juin 2025 à Bourdons sur Rognon
2. Agence d'attractivité de la Haute-Marne : Présentation du rapport d'activité et du rapport délégation de service public 2024
3. Décision modificative Budget Scolaire
4. Travaux du Pont de Montot : Avenant pour les travaux supplémentaires
5. Travaux routiers : Fonds de concours
6. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre concernant l'extension Maison de Santé d'Andelot
7. Taxe sur les installations nucléaires de base
8. Conventions sportives et district
9. Tarifs séjours été 2025
10. Sécurisation de la crèche d'Illoud
11. Avenant au bail de la maison de santé d'Andelot
12. Gestion du cyclo rail saison 2026
13. Informations et questions diverses

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations les meilleures.

Le Président

A blue ink signature of the name "Nicolas LACROIX".

Nicolas LACROIX



Monsieur Nicolas LACROIX ,  
Le Président  
Départ : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

Arrond. : CHAUMONT

**délibération :**  
**D\_2025\_5\_3**

Nombre de délégués en exercice : 76

Présents : 46

Votants : 52

**Objet : Décision modificative Budget Scolaire**

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 22 septembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle de Manois, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 15 Septembre 2025

**Titulaires** : Monsieur BARAUX Philippe, Madame BECUS Annie, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur HUOT Sébastien, Madame JACQUEMIN Monique, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MOCQUET Thierry, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Madame VARIS Jessica, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Monsieur HUGUENY Thierry, Madame MASONI Célia, Madame MORISOT ODILE, Monsieur NORIS Guy

**Pouvoirs** :

Madame DUTANT Laurence a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie  
Madame JOFFROY Marie-France a donné pouvoir à Monsieur COURTIER Vincent  
Madame LERAT Marion a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique  
Monsieur LIMAUX Christophe a donné pouvoir à Monsieur BRAYER Jean-Claude  
Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud a donné pouvoir à  
Monsieur GUILLERMO Sébastien a donné pouvoir à Madame KOMONS Marie Laurence

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Monsieur CHANE Didier, Madame BEGIN Dominique, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Madame BOURG Béatrice, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DUPONT Jacky, Madame DUTANT Laurence, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur KIMS Eric, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur LENE Gérard, Madame LERAT Marion, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur PETIT Didier, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur GUILLERMO Sébastien, Monsieur MARTINOT Vincent

**Secrétaire de Séance** : Madame Sylvie PAROT



Le Conseil Communautaire par délibération en date du 28 février 2017 a instauré le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement (RIFSEEP) pour tous les agents de la Communauté de Communes

L'Indemnité de Fonctions, Sujétions et d'Expertise (IFSE), due depuis l'instauration du RIFSEEP, n'a pas été versée à certains agents de la Communauté de Communes.

Conformément à la réglementation, la régularisation est rétroactive depuis le 1er janvier 2021

Depuis le 1er janvier 2025, cette indemnité est versée mensuellement,

Il est donc nécessaire de procéder au versement rétroactif pour les années 2021 à 2024, afin de garantir l'équité entre les agents et de se conformer aux obligations légales.

Vu le vote du budget scolaire le 7 avril 2025,

Il est proposé au Conseil Communautaire la décision modificatives suivante sur le budget scolaire pour le versement de l'IFSE des années 2021 et 2022 :

- Diminution des crédits du chapitre 011, compte 611 (Contrat de prestations de services) :  
- 45 000,00 €
- Augmentation des crédits du chapitre 012, compte 64138 (Primes et autres indemnités) :  
+ 45 000,00 €

Il est précisé au Conseil Communautaire que le versement des arriérés pour les années 2023 et 2024 interviendra au cours de l'année 2026,

Il est également précisé au conseil communautaire que les versements des indemnités dues aux agents sur les budgets ; général et enfance, seront versées selon les mêmes modalités.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER la décision modification suivante sur le budget scolaire afin de financer le versement rétroactif des années 2021 et 2022 :

Dépenses de fonctionnement :  
- Chapitre 011, compte 611 - Contrat de prestations de services : - 45 000,00 €  
- Chapitre 012, compte 64138 - Primes et autres indemnités : + 45 000,00 €
- D'AUTORISER le Président à signer tous les documents afférents à la présente délibération
- DIT que les crédits pour le versement des années 2023 et 2024 seront inscrits sur le budget général 2026, sur le budget scolaire 2026 et sur le budget enfance 2026.

Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 22/09/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 23/09/2025



Monsieur Nicolas LACROIX ,  
Le Président  
Départ : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

Arrond. : CHAUMONT

**délibération :**  
**D\_2025\_5\_4**

Nombre de délégués en exercice : 76

Présents : 46

Votants : 52

**Objet : Travaux du Pont de Montot : Avenant pour les travaux supplémentaires**

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 22 septembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle de Manois, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 15 Septembre 2025

**Titulaires** : Monsieur BARAUX Philippe, Madame BECUS Annie, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur HUOT Sébastien, Madame JACQUEMIN Monique, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MOCQUET Thierry, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Madame VARIS Jessica, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Monsieur HUGUENY Thierry, Madame MASONI Célia, Madame MORISOT ODILE, Monsieur NORIS Guy

**Pouvoirs** :

Madame DUTANT Laurence a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie  
Madame JOFFROY Marie-France a donné pouvoir à Monsieur COURTIER Vincent  
Madame LERAT Marion a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique  
Monsieur LIMAUX Christophe a donné pouvoir à Monsieur BRAYER Jean-Claude  
Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud a donné pouvoir à  
Monsieur GUILLERMO Sébastien a donné pouvoir à Madame KOMONS Marie Laurence

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Monsieur CHANE Didier, Madame BEGIN Dominique, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Madame BOURG Béatrice, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DUPONT Jacky, Madame DUTANT Laurence, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur KIMS Eric, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur LENE Gérard, Madame LERAT Marion, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur PETIT Didier, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur GUILLERMO Sébastien, Monsieur MARTINOT Vincent

**Secrétaire de Séance** : Madame Sylvie PAROT



Par Délibération en date 6 février 2023, le Conseil Communautaire a approuvé l'opération spécifique de réhabilitation du pont situé Rue des 2 Ponts à Montot sur Rognon, suite au rapport établi par le CEREMA.

Par délibération en date du 26 septembre 2023, le Conseil Communautaire a retenu l'offre de l'entreprise MAILLEFERT pour la réalisation des travaux pour un montant de 92 296,00 € HT.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, il a été constaté de nouveaux désordres sur le pont nécessitant le remplacement de certaines pierres pour des raisons de sécurité et de pérennité de l'ouvrage,

Ces travaux n'étant pas prévus dans le devis initial, ils constituent un chiffrage supplémentaire,

A cet effet, l'entreprise MAILLEFERT a présenté un devis pour le remplacement de ces pierres qui s'élève à 12 650,00 € HT,

Considérant que ces travaux sont indispensables pour la sécurité des usagers et la préservation du patrimoine communal,

Il est proposé au Conseil Communautaire de valider les travaux supplémentaires d'un montant de 12 650,00 € portant le montant total des travaux à 104 916,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide

- D'APPROUVER la réalisation des travaux supplémentaires de remplacement de pierres sur le pont de Montot selon le devis établi par l'entreprise Maillefert pour un montant de 12 650,00 € HT.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget général
- D'AUTORISER le Président à signer tout document afférent à la présente délibération

**Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0**

Emis le 22/09/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 23/09/2025



Monsieur Nicolas LACROIX ,  
Le Président  
Départ : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

Arrond. : CHAUMONT

**délibération :**  
**D\_2025\_5\_5**

Nombre de délégués en exercice : 76

Présents : 46

Votants : 52

**Objet : Taxe sur les installations nucléaires de base**

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 22 septembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle de Manois, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 15 Septembre 2025

**Titulaires** : Monsieur BARAUX Philippe, Madame BECUS Annie, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur HUOT Sébastien, Madame JACQUEMIN Monique, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MOCQUET Thierry, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Madame VARIS Jessica, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Monsieur HUGUENY Thierry, Madame MASONI Célia, Madame MORISOT ODILE, Monsieur NORIS Guy

**Pouvoirs** :

Madame DUTANT Laurence a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie  
Madame JOFFROY Marie-France a donné pouvoir à Monsieur COURTIER Vincent  
Madame LERAT Marion a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique  
Monsieur LIMAUX Christophe a donné pouvoir à Monsieur BRAYER Jean-Claude  
Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud a donné pouvoir à  
Monsieur GUILLERMO Sébastien a donné pouvoir à Madame KOMONS Marie Laurence

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Monsieur CHANE Didier, Madame BEGIN Dominique, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Madame BOURG Béatrice, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DUPONT Jacky, Madame DUTANT Laurence, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur KIMS Eric, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur LENE Gérard, Madame LERAT Marion, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur PETIT Didier, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur GUILLERMO Sébastien, Monsieur MARTINOT Vincent

**Secrétaire de Séance** : Madame Sylvie PAROT



Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts, notamment les articles 2333-82 et suivants relatifs à la taxe sur les installations nucléaires de base ;

Vu l'article L.433-14 du code des impositions sur les biens et services ;

Vu les articles 18 et 185 de la loi des finances pour 2025 modifiant les modalités de répartition et de perception de la taxe sur les installations nucléaires de base,

Jusqu'en 2025, le montant de la taxe de stockage acquittée par l'ANDRA au titre du CSA était déterminé par l'application d'un coefficient multiplicateur à un montant forfaitaire, lui-même calculé en multipliant la capacité de stockage par une imposition au mètre cube, fixée à 2,2 €/m<sup>3</sup>, conformément aux dispositions de l'article 43 de la loi de finances pour 2000.

Le tarif de stockage est désormais fixé comme le produit du volume total de déchets radioactifs que l'installation est autorisée à stocker par un tarif unitaire déterminé par arrêté conjoint des ministres chargés du budget et de l'énergie. Ce tarif doit être compris entre 1,1 et 11 €/m<sup>3</sup> pour les installations de stockage de déchets de faible activité et de moyenne activité à vie courte.

La répartition du produit du tarif de stockage pour le centre de stockage de déchets radioactifs à compter de 2026 sera fixée par décret, selon la répartition actuellement en vigueur entre les collectivités, suivant les 2 périmètres suivants :

Au titre de la zone de proximité : les communes de l'ancienne communauté de communes du Pays du Der

Au titre de la zone de solidarité : les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre fixé chaque année par arrêté préfectoral sur délibération de la commission permanente du conseil départemental de la Haute-Marne.

L'arrêté fixant le montant du tarif de stockage doit faire l'objet d'une consultation des collectivités territoriales des territoires concernés, en application à l'article L.433-14 du CIBS.

La Communauté de commune figurant dans au moins un des deux périmètres précités, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de délibérer sur le tarif unitaire de 3,3 €/m<sup>3</sup> du projet d'arrêté pour le calcul du produit du tarif de stockage du centre de stockage de l'Aube pour 2026 et pour les années suivantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le tarif unitaire de 3,3 €/m<sup>3</sup> du projet d'arrêté pour le calcul du produit du tarif de stockage du centre de stockage de l'Aube en 2026 et pour les années suivantes.

Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 22/09/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 23/09/2025



Monsieur Nicolas LACROIX ,  
Le Président  
Départ : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

Arrond. : CHAUMONT

**délibération :**  
**D\_2025\_5\_6**

Nombre de délégués en exercice : 76

Présents : 46

Votants : 52

**Objet : Conventions sportives et district**

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 22 septembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle de Manois, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 15 Septembre 2025

**Titulaires** : Monsieur BARAUX Philippe, Madame BECUS Annie, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur HUOT Sébastien, Madame JACQUEMIN Monique, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MOCQUET Thierry, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Madame VARIS Jessica, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Monsieur HUGUENY Thierry, Madame MASONI Célia, Madame MORISOT ODILE, Monsieur NORIS Guy

**Pouvoirs** :

Madame DUTANT Laurence a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie  
Madame JOFFROY Marie-France a donné pouvoir à Monsieur COURTIER Vincent  
Madame LERAT Marion a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique  
Monsieur LIMAUX Christophe a donné pouvoir à Monsieur BRAYER Jean-Claude  
Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud a donné pouvoir à  
Monsieur GUILLERMO Sébastien a donné pouvoir à Madame KOMONS Marie Laurence

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Monsieur CHANE Didier, Madame BEGIN Dominique, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Madame BOURG Béatrice, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DUPONT Jacky, Madame DUTANT Laurence, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur KIMS Eric, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur LENE Gérard, Madame LERAT Marion, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur PETIT Didier, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur GUILLERMO Sébastien, Monsieur MARTINOT Vincent

**Secrétaire de Séance** : Madame Sylvie PAROT



Il est rappelé à l'assemblée que, dans la définition de l'intérêt communautaire adoptée le 29 janvier 2018, le volet « politique sportive » comprend le soutien aux associations et clubs sportifs du territoire, notamment par l'intervention d'un éducateur sportif pour animer certaines séances d'entraînement et apporter une expertise à des structures ne bénéficiant pas d'un encadrement professionnel.

Le Président présente donc les projets de convention qui définissent les modalités techniques et financières des prestations effectuées par l'éducateur sportif de la collectivité auprès des différentes associations ; FC PREZ BOURMONT, ACB tennis Bourmont et ACSB tennis SAINT BLIN ainsi que du collège Louis Bruntz de Bourmont dans le cadre de la « section foot ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

- APPROUVE les conventions de prestations de l'Éducateur Sportif Territorial telles que présentées.
- AUTORISE le Président à les signer ainsi qu'à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 22/09/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 23/09/2025

Le Président,



Monsieur Nicolas LACROIX ,  
Le Président  
Départ : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

Arrond. : CHAUMONT

**délibération :**  
**D\_2025\_5\_7**

Nombre de délégués en exercice : 76

Présents : 46

Votants : 52

**Objet : Tarifs séjours été 2025**

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 22 septembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle de Manois, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 15 Septembre 2025

**Titulaires** : Monsieur BARAUX Philippe, Madame BECUS Annie, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur HUOT Sébastien, Madame JACQUEMIN Monique, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MOCQUET Thierry, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Madame VARIS Jessica, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Monsieur HUGUENY Thierry, Madame MASONI Célia, Madame MORISOT ODILE, Monsieur NORIS Guy

**Pouvoirs** :

Madame DUTANT Laurence a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie  
Madame JOFFROY Marie-France a donné pouvoir à Monsieur COURTIER Vincent  
Madame LERAT Marion a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique  
Monsieur LIMAUX Christophe a donné pouvoir à Monsieur BRAYER Jean-Claude  
Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud a donné pouvoir à  
Monsieur GUILLERMO Sébastien a donné pouvoir à Madame KOMONS Marie Laurence

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Monsieur CHANE Didier, Madame BEGIN Dominique, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Madame BOURG Béatrice, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DUPONT Jacky, Madame DUTANT Laurence, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur KIMS Eric, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur LENE Gérard, Madame LERAT Marion, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur PETIT Didier, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur GUILLERMO Sébastien, Monsieur MARTINOT Vincent

**Secrétaire de Séance** : Madame Sylvie PAROT



Dans le cadre des activités autour des accueils de loisirs mis en place au sein de la CCMR, le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 7 avril 2025, a validé l'organisation des séjours été à destination des jeunes de 7 à 17 ans.

Des tarifs aux familles ont été adoptés lors de cette même séance, dans l'attente de l'attribution éventuelle de subventions de la part de nos partenaires.

Suite à l'obtention d'une subvention de la part du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, dans le cadre du dispositif « Colos apprenantes », il est proposé à l'assemblée d'approuver la convention de partenariat proposé par l'Etat et d'appliquer de nouveaux tarifs aux familles en prenant en compte cette subvention, selon la répartition ci-après :

#### SEJOUR A LA MAZERIE

Quotient Familial	Tarifs à la semaine au 7 avril 2025	Proposition de nouveaux tarifs
< 800	200 €	120 €
800 à 1000	250 €	150 €
> 1000	300 €	180 €
	550 €	380 €

#### SEJOUR BELLECIN

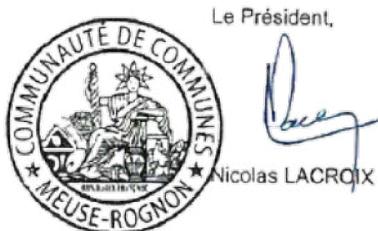
Quotient Familial	Tarifs à la semaine au 7 avril 2025	Proposition de nouveaux tarifs
< 800	180 €	110 €
800 à 1000	220 €	140 €
> 1000	250 €	170 €
	470 €	320 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la convention de partenariat « Prescripteurs » dans le cadre des « Colos Apprenantes 2025 » proposée par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports
- DÉCIDE de modifier les tarifs des séjours été à Bellegarde et au Grand Bornand à la Mazerie afin de prendre en compte la subvention « Colos Apprenantes » obtenue ;
- AUTORISE le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 22/09/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 23/09/2025



Monsieur Nicolas LACROIX ,  
Le Président  
Départ : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

Arrond. : CHAUMONT

**délibération :**  
**D\_2025\_5\_8**

Nombre de délégués en exercice : 76

Présents : 46

Votants : 52

**Objet : Sécurisation de la crèche d'Illoud**

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 22 septembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle de Manois, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 15 Septembre 2025

**Titulaires** : Monsieur BARAUX Philippe, Madame BECUS Annie, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur HUOT Sébastien, Madame JACQUEMIN Monique, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MOCQUET Thierry, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Madame VARIS Jessica, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Monsieur HUGUENY Thierry, Madame MASONI Célia, Madame MORISOT ODILE, Monsieur NORIS Guy

**Pouvoirs** :

Madame DUTANT Laurence a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie  
Madame JOFFROY Marie-France a donné pouvoir à Monsieur COURTIER Vincent  
Madame LERAT Marion a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique  
Monsieur LIMAUX Christophe a donné pouvoir à Monsieur BRAYER Jean-Claude  
Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud a donné pouvoir à  
Monsieur GUILLERMO Sébastien a donné pouvoir à Madame KOMONS Marie Laurence

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Monsieur CHANE Didier, Madame BEGIN Dominique, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Madame BOURG Béatrice, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DUPONT Jacky, Madame DUTANT Laurence, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur KIMS Eric, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur LENE Gérard, Madame LERAT Marion, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur PETIT Didier, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur GUILLERMO Sébastien, Monsieur MARTINOT Vincent

**Secrétaire de Séance** : Madame Sylvie PAROT



La création d'une structure multi-accueil à Illoud a été décidée par le conseil communautaire le 28 septembre 2021, et les travaux ont été validés le 17 octobre 2024.

La sécurisation du chantier et du futur équipement n'a pas été incluse dans le marché initial.

Pour garantir la sécurité des enfants et protéger les installations, il est nécessaire d'installer une clôture autour du périmètre de la crèche.

Cette mesure, non prévue initialement, répond à un impératif de sécurité.

Un devis a été établi par l'entreprise AZ Clôture pour un montant de 13 539,90 € HT.

Considérant que la sécurité des enfants accueillis, ainsi que la protection des installations en cours de réalisation, constituent une priorité pour la collectivité,

Il est proposé au conseil communautaire de valider les travaux de sécurisation de la structure multi-accueil d'ILLOUD.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide

- DE PROCÉDER à l'installation d'une clôture autour du futur équipement multi-accueil d'Illoud, conformément au devis établi par l'entreprise AZ Clôture pour un montant de 13 539.90 €
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget Enfance
- AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à la présente délibération

**Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0**

Emis le 22/09/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le



Monsieur Nicolas LACROIX ,  
Le Président  
Départ : HAUTE-MARNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON**

Arrond. : CHAUMONT

**délibération :**  
**D\_2025\_5\_9**

Nombre de délégués en exercice : 76

Présents : 46

Votants : 52

**Objet : Avenant au bail de la maison de santé d'Andelot**

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 22 septembre à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle de Manois, sous la présidence de Monsieur LACROIX Nicolas, Le Président.

Date de convocation du : 15 Septembre 2025

**Titulaires** : Monsieur BARAUX Philippe, Madame BECUS Annie, Madame BOURCELOT Anne-Claire, Monsieur BOUVENOT Francis, Monsieur BRAYER Jean-Claude, Monsieur CAUSSIN Mathieu, Madame CHARLET Monique, Monsieur CHARROYER Christophe, Monsieur COLAS Jean-Pierre, Monsieur COSSON Claude, Monsieur COURTIER Vincent, Monsieur DECORSE Jean Guillaume, Monsieur DESNOUVEAUX Gilles, Monsieur ECOSSE Laurent, Monsieur FAURE Philippe, Madame FLAMMARION Marie-Claude, Madame GAUVAIN Christelle, Monsieur GRAILLOT Philippe, Monsieur GUNTHER Jean-François, Monsieur GUY Bernard, Madame HENRISSAT Laëtitia, Monsieur HUOT Sébastien, Madame JACQUEMIN Monique, Madame KOMONS Marie Laurence, Monsieur LACROIX Nicolas, Madame LADIER Gisèle, Monsieur LEROUX Philippe, Monsieur LUISIN Bernard, Monsieur MARIE Edouard, Monsieur MASSAUX Hugues, Monsieur MOCQUET Thierry, Madame NOBLOT Marie-Antoinette, Monsieur NUFFER Jean-Philippe, Madame PAROT Sylvie, Monsieur ROUTIER Alain, Monsieur THEODORIDES Gérard, Monsieur THEVENIN Jean-Christian, Monsieur THOMAS Francis, Madame TRELAT VALLON Françoise, Madame VARIS Jessica, Monsieur COLLOMB DIDIER, Monsieur FLORENTIN Jean-Luc

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Monsieur HUGUENY Thierry, Madame MASONI Célia, Madame MORISOT ODILE, Monsieur NORIS Guy

**Pouvoirs** :

Madame DUTANT Laurence a donné pouvoir à Madame PAROT Sylvie  
Madame JOFFROY Marie-France a donné pouvoir à Monsieur COURTIER Vincent  
Madame LERAT Marion a donné pouvoir à Madame CHARLET Monique  
Monsieur LIMAUX Christophe a donné pouvoir à Monsieur BRAYER Jean-Claude  
Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud a donné pouvoir à  
Monsieur GUILLERMO Sébastien a donné pouvoir à Madame KOMONS Marie Laurence

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Monsieur CHANE Didier, Madame BEGIN Dominique, Monsieur BILLETTE Raphaël, Monsieur BOULART Michel, Madame BOURG Béatrice, Monsieur CRETINEAU Patrice, Monsieur DEPOISSON Emmanuel, Monsieur DUPONT Jacky, Madame DUTANT Laurence, Monsieur EMPRIN Jean-Pierre, Monsieur FABRE Frédéric, Monsieur FONTAINE Romuald, Monsieur GARLINSKI Fabrice, Monsieur HASSELBERGER Laurent, Monsieur JEANDEMANGE Claude, Madame JOFFROY Marie-France, Monsieur KIMS Eric, Monsieur KLEIN Jean-Claude, Monsieur LAMBERT Pierre Jean, Monsieur LAUMONT Jean-Claude, Monsieur LENE Gérard, Madame LERAT Marion, Monsieur LIMAUX Christophe, Monsieur MAZELIN Thierry, Monsieur PETIT Didier, Monsieur RENARD Daniel, Monsieur ROGI Christophe, Monsieur RONDOT Dominique, Monsieur ROQUIS Claude, Monsieur ROUYER Emmanuel, Monsieur VAN COPPENOLLE Arnaud, Monsieur VOLOT Julien, Monsieur GUILLERMO Sébastien, Monsieur MARTINOT Vincent

**Secrétaire de Séance** : Madame Sylvie PAROT



La Communauté de Communes Meuse Rognon a signé le 1er avril 2017 un bail avec la SCM DE LA VALLEE DU ROGNON pour l'occupation des locaux de la maison de santé d'Andelot-Blancheville.

Ce bail prévoit un loyer de 1 250,00 € pour 4 praticiens,

Afin de renforcer l'offre de soins de proximité sur le territoire, des infirmières libérales et une ostéopathe se sont installées à la maison de santé d'Andelot-Blancheville

Considérant l'installation des infirmières libérales au 1er juin 2025 et l'installation d'une ostéopathe au 1er septembre 2025,

Considérant l'occupation des locaux par 5 médecins,

Considérant l'uniformisation du montant des loyers pour les professionnels de santé exerçant dans les maisons de santé appartenant à la Communauté de Communes,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

De valider l'avenant au bail intégrant tous les professionnels de santé à savoir :

La revalorisation des loyers comme suit :

- + 250,00 € pour les infirmières libérales à compter du 1er décembre 2025
- + 250,00 pour l'ostéopathe à compter du 1er mars 2026
- + 250,00 € pour le médecin supplémentaire (1 500,00 € pour 5 cabinets soit 300,00 € par cabinet)

La complétude de l'article 6 comme suit :

En cas d'intégration d'un 5ième praticien au sein de la SCM DE LA VALLEE DU ROGNON, le loyer mensuel sera porté à 1 500,00 €

En cas d'intégrations d'infirmières libérales au sein de le praticien au sein de la SCM DE LA VALLEE DU ROGNON, le loyer mensuel sera augmenté de 250,00 €

En cas d'intégration d'un ostéopathe au sein de la SCM DE LA VALLEE DU ROGNON, le loyer mensuel sera augmenté de 250,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER l'avenant au bail de la Maison de Santé de Andelot-Blancheville pour intégrer les nouveaux professionnels de santé et la revalorisation du loyer comme ci-dessus
- D'AUTORISER le Président à signer tous les documents afférents à la présente délibération

**Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0**

Emis le 22/09/2025, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 23/09/2025

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Lacroix".



Nicolas LACROIX